

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 05 avril 2022 à 18h30

Date de convocation : 30 mars 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 53

Présents : 43

Ayant donné procuration : 8

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le CINQ du mois d'AVRIL à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, Mme COGLIANDRO, M. DALLA-FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH et Mme RAU

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : Mme THOMAS

Marange-Silvange : M. MULLER, M. COQUIN, M. MEOCCI, M. ROETTGER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI et M. CANTELE

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO, M. BENABID, Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, M. NOBILE, M. RISSER et M. VILLA

Rosselange : M. MATELIC et Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : M. CALLIGARO, M. CAYRÉ et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI, M. VEGLIA et Mme SAVINO

Membres absents ayant donné procuration :

M. TISSERAND à M. DOS SANTOS

M. BOLTZ à M. FOURNIER

M. NUCCI à Madame VANNI

Mme LEMASSON à M. HEISER

Mme BENCI à M. RISSER

Mme MUHLMANN à M. DUMON

Mme WAGNER à M. NOBILE

M. SCHONS à M. MATELIC

Mme LAMARQUE à M. CAYRÉ

Absents excusés : M. DIEUDONNE, M. VEZAIN et M. ROSSO

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation des Procès-verbaux des séances du 07 décembre 2021 et du 15 mars 2022

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du 07 décembre 2021 et du 15 mars 2022.

Délibération 2022-02 – SIEGVO – MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur la mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne, suite à la sortie de la commune d'Ars-sur-Moselle du SIEGVO.

Délibération 2022-03 – SIEGVO – EXTENSION DU PÉRIMETRE.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur l'extension du périmètre d'intervention de l'Eurométropole au Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) pour la commune de Roncourt.

Délibération 2022-04 – REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS DE LA CCPOM AU SEIN DE SYNDICATS MIXTES

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE comme représentants de la Communauté de Communes au sein des organes délibérants des syndicats suivants :
 - o Pour le Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne (SVEO) : Madame Florence FALETIC
 - o Pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne « SIEGVO » : Monsieur Kevin NUCCI et Madame Ornella FERRER
 - o Pour le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche « SMAB » : Madame Lydia BOLLORE
 - o Pour le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM) : Monsieur René HEISER en tant que délégué titulaire et Monsieur Didier NOBILE en tant que délégué suppléant (en remplacement de Monsieur HEISER).

Délibération 2022-05 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN D'UN ORGANISME EXTERIEUR

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE comme représentants de la Communauté de Communes au sein de la Commission de Suivi de Site CEDILOR à Malancourt-la-Montagne : Monsieur Stéphane BOLTZ.

Délibération 2022-06 - REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE comme membre des commissions :
 - o Pour la Commission « Urbanisme règlementaire, SIG et numérique » : Madame Florence FALETIC
 - o Pour la Commission « Logement et cadre de vie » : Madame Florence FALETIC,
 - o Pour la Commission « Transition énergétique » : Madame Florence FALETIC.

Délibération 2022-07 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - APPROBATION.

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

Délibération 2022-08 – BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - APPROBATION.

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Ramonville ».

Délibération 2022-09 – BUDGET ANNEXE « CHAMPELLE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - APPROBATION.

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Champelle ».

Délibération 2022-10 – BUDGET ANNEXE « DÉCHETS MÉNAGERS » - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Gestion des déchets ménagers ».

Délibération 2022-11 – BUDGET ANNEXE « GESTION LOCATIVE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Gestion locative ».

Délibération 2022-12 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - APPROBATION.

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « GEMAPI ».

Délibération 2022-13 – BUDGET ANNEXE « BEREGOVOY » - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - APPROBATION.

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « BEREGOVOY ».

Délibération 2022-14 – COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2022-15 – COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE RAMONVILLE - APPROBATION.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Ramonville » dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2022-16 – COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE CHAMPELLE - APPROBATION.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Champelle » dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2022-17 – COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers » dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2022-18 – COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE GESTION LOCATIVE - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Gestion locative » dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2022-19 – COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE « GEMAPI » - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « GEMAPI » dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2022-20 – COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE « BÉRÉGOVOY » - APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Bérégovoy » dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2022-21 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Principal de l'exercice 2021 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 022 116,55 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté : 601 885,22 €

Délibération 2022-22 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS MÉNAGERS.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Annexe « Déchets ménagers » de l'exercice 2021 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 297 220, 87 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté : 542 139, 87 €

Délibération 2022-23 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE GEMAPI.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Annexe « GEMAPI » de l'exercice 2021 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 278 294,63 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté : 128 734,68 €

Délibération 2022-24 – BUDGET PRIMITIF 2022.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 48 voix POUR et 1 voix CONTRE,

- ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
 - En section de fonctionnement : 11 615 066,89 €
 - En section d'investissement : 9 867 620,09 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération 2022-25 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « CHAMPELLE ».

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une subvention de 21 531,85 € destinée à équilibrer le budget annexe « PAC Champelle ».

Délibération 2022-26 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « BÉRÉGOVOY ».

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une subvention de 34 500,00 € destinée à équilibrer le budget annexe « Bérégovoy ».

Délibération 2022-27 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE ».

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une subvention de 31 186,52 € destinée à équilibrer le budget annexe « Ramonville ».

Délibération 2022-28 – VERSEMENT D'UNE AVANCE D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT DES PORTES DE L'ORNE.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une avance de 860 605,68 € destinée à équilibrer la section d'investissement du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne.

Délibération 2022-29 – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE VERSÉE AU BUDGET ANNEXE « CHAMPELLE ».

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du remboursement d'une partie de l'avance versée au Budget Annexe « Champelle », à hauteur de 50 000,00 €.

Délibération 2022-30 – BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE » 2022.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « Ramonville » pour l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
 - En section de fonctionnement : 50 000,00 €
 - En section d'investissement : 12 000,00 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Délibération 2022-31 – BUDGET ANNEXE « CHAMPELLE » 2022.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « Champelle » pour l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
 - En section de fonctionnement : 33 347,48 €
 - En section d'investissement : 115 064,37 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Délibération 2022-32 – BUDGET ANNEXE « GESTION DE DÉCHETS MÉNAGERS » 2022.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers » pour l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
 - En section de fonctionnement : 7 579 889,88 €
 - En section d'investissement : 4 836 815,34 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération 2022-33 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » 2022.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « GEMAPI » pour l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
 - En section de fonctionnement : 803 734,68 €
 - En section d'investissement : 1 167 993,24 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération 2022-34 – BUDGET ANNEXE « BÉRÉGOVOY » 2022.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « BÉRÉGOVOY » pour l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
 - En section de fonctionnement : 34 500,00 €
 - En section d'investissement : 0,00 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération 2022-35 – FISCALITÉ ADDITIONNELLE – DÉTERMINATION DU TAUX DES TAXES FONCIERES 2022.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux des taxes foncières, pour l'année 2022, comme suit :
 - Taux sur le Foncier Bâti : 1,98 %
 - Taux sur le Foncier non Bâti : 5,24 %

Délibération 2022-36 – DÉTERMINATION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, pour l'année 2022, à 22,84 %.

Délibération 2022-37 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – VOTE DU TAUX.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'année 2022, à 11,11 %.

Délibération 2022-38 – TAXE GEMAPI – VOTE DU PRODUIT.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le montant du produit de la Taxe GEMAPI, pour l'année 2022, à 675 000 €.

Délibération 2022-39 – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la réalisation d'une nouvelle structure multi-accueil à Rombas, conformément au tableau récapitulatif annexé.

**Délibération 2022-40 – RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE « ROMBAS – AMNÉVILLE – HAGONDANGE » –
AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la réalisation d'une liaison douce « Rombas – Amnéville – Hagondange », conformément au tableau récapitulatif annexé.

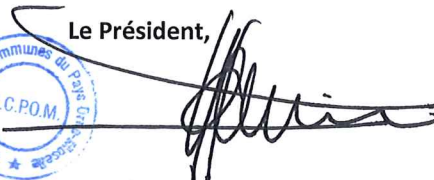
Communication des Décisions du Bureau Communautaire et du Président

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire et par le Président, conformément aux délibérations du 24 juillet 2020 prises en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Fait à Rombas, le 12 avril 2022

Le Président,



Lionel FOURNIER